

N° 128

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 2006

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (1), présidée par M. Paul GIROD, sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2005.***

Par M. Marc MASSION,

Secrétaire-rapporteur,

Sénateur

(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 du Règlement est composée de : M. Paul Girod, président ; M. François Trucy, vice-président ; M. Marc Massion, secrétaire-rapporteur ; MM. Joël Bourdin, François Fortassin, Thierry Foucaud, Yves Fréville, Yann Gaillard, Jean-Jacques Jégou, François Marc et Jean-Pierre Placade.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
<u>PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2005</u>	7
<i>I- Le budget institutionnel du Sénat</i>	8
A - La section d'investissement	10
B - La section de fonctionnement	10
1. les charges.....	10
2. les produits	12
<i>II - Le budget du Jardin du Luxembourg</i>	13
A - La section d'investissement	13
B - La section de fonctionnement	13
1. les charges.....	15
2. les produits	15
<i>III - Le budget du Musée du Luxembourg</i>	16
A - La section d'investissement	17
B - La section de fonctionnement	17
1. les charges.....	17
2. les produits	17
<u>DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT</u>	19
<u>TROISIÈME PARTIE : LE BILAN</u>	21
<u>QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES</u>	22
<u>CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN</u>	34
<u>SIXIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »</u>	36
EXAMEN EN COMMISSION.....	60
<u>ANNEXE : PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉS DU SÉNAT POUR L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2004-2005</u>	61

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'exercice 2002, les conclusions de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat sont rendues publiques. Pour la première fois, elles intègrent cette année les comptes de la société de programme « Public Sénat », dont la dotation figure au sein de la mission « pouvoirs publics ».

Il convient de rappeler qu'en vertu de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil Constitutionnel¹, la vérification et l'apurement des comptes du Sénat sont confiés à une commission parlementaire.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 du règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte normalement dix membres. Toutefois, dans la mesure où tous les groupes politiques doivent y être représentés, le nombre de ses membres est éventuellement augmenté pour satisfaire à cette obligation. Tel est le cas de la commission nommée au mois d'octobre 2006, qui compte onze membres.

Dans les trois mois de sa saisine par les Questeurs, la commission fait rapport à l'effet d'autoriser ces derniers à arrêter les comptes de l'exercice, à reporter les reliquats éventuels et à octroyer les quitus. A cette fin, elle peut procéder, sur pièces et sur place, à tous les contrôles qu'elle juge utiles.

En cas d'irrégularités comptables, elle rend compte au Président du Sénat.

Dans le cadre de la mission de certification des comptes de l'État confiée à la Cour des comptes par l'article 58-5 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, le Sénat s'engage dans une démarche visant à permettre à la Cour de disposer d'une assurance raisonnable sur la qualité de ses comptes. A cette fin, il envisage, dans le respect du principe d'autonomie financière du Parlement, de recourir à une « entité tierce »² qui, dans le cadre des travaux de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, serait à même d'attester qu'elle a obtenu une « assurance raisonnable »² de la régularité, de la sincérité et de la fidélité de la comptabilité de la Haute Assemblée.

Cette démarche exige en premier lieu l'actualisation des règles comptables qui serviront de référentiel à l'entité tierce, qui sera effectuée au cours de l'année 2007. Dès lors, l'entité tierce pourrait intervenir dans le cadre des travaux de contrôle de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes relatifs à l'exercice 2007, soit au printemps 2008.

¹ L'une, la n° 2001-448 en date du 25 juillet 2001, concerne la loi organique relative aux lois de finances, l'autre, la n° 2001-456 en date du 27 décembre 2001, la loi de finances pour 2002. Cette dernière décision précise même que les pouvoirs publics constitutionnels déterminent eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement et que cette règle est inhérente au principe de leur autonomie financière qui garantit la séparation des pouvoirs.

² Termes retenus par Monsieur le Premier Président de la Cour des comptes dans sa correspondance aux Assemblées.

SENAT - TOUS BUDGETS CONFONDUS					
COMPTES		BUDGET INITIAL 2005	BUDGET EXÉCUTÉ 2005	SOLDE	
	Subventions affectées	131	-5 919 500	-5 919 500	0
	Prélèvement sur fonds propres	131	-9 694 000	0	-9 694 000
	TOTAL DES RECETTES		-15 613 500	-5 919 500	-9 694 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	915 000	801 708	113 292	
	Logiciels	205	915 000	801 708	113 292
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 698 500	8 327 450	6 371 050	
	Agencements et aménagements de terrains	212	0	0	0
	Constructions	213	9 354 000	4 050 801	5 303 199
	Installations techniques, matériels et outillage	215	1 905 000	1 530 915	374 085
	Collections et oeuvres d'art	216	23 000	22 403	597
	Autres immobilisations corporelles	218	3 416 500	2 723 331	693 169
	TOTAL DES DEPENSES		15 613 500	9 129 159	6 484 341
	SECTION D'INVESTISSEMENT		15 613 500	9 129 159	6 484 341
60	ACHATS	8 058 100	6 709 137	1 348 963	
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 783 400	2 992 604	790 796
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	4 214 700	3 667 927	546 773
	Achats de marchandises	607	60 000	48 605	11 395
61	SERVICES EXTÉRIEURS	16 816 100	14 486 761	2 329 339	
	Sous-traitance générale	611	2 153 100	2 079 858	73 242
	Redevance de crédit-bail	612	700 000	645 726	54 274
	Locations	613	840 600	830 825	9 775
	Charges locatives et de co-propriété	614	180 000	178 720	1 280
	Entretien, réparations, restauration	615	10 183 000	9 219 529	963 471
	assurances	616	263 000	306 672	-43 672
	Etudes et recherche	617	904 100	153 713	750 387
	Divers	618	1 592 300	1 071 718	520 582
62	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	21 006 000	19 664 650	1 341 350	
	Personnel extérieur	621	359 500	139 504	219 996
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	1 303 000	888 252	414 748
	Publicités, publications, relations publiques	623	5 257 200	4 462 104	795 096
	Transport de biens et transport du personnel	624	173 000	271 926	-98 926
	Déplacements, missions et réceptions	625	8 309 900	8 810 808	-500 908
	Frais postaux et de télécommunications	626	5 603 400	5 092 057	511 343
63	IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 023 800	1 034 616	-10 816	
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	893 100	912 425	-19 325
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	129 300	121 959	7 341
	Taxes diverses	637	1 400	232	1 168
64	INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION	166 567 300	171 914 846	-5 347 546	
	Indemnités des Sénateurs	641	27 848 700	27 956 873	-108 173
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	104 074 800	107 650 713	-3 575 913
	Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	4 773 500	4 960 171	-186 671
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 463 600	8 777 949	-314 349
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	15 555 500	16 258 140	-702 640
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	1 122 100	1 192 241	-70 141
	Autres charges sociales	647	1 210 600	1 428 826	-218 226
	Autres charges de personnel	648	78 200	84 956	-6 756
	Accessoires de pensions	649	3 440 300	3 604 977	-164 677
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 482 800	88 321 452	1 161 348	
	Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale	655	489 600	387 105	102 495
	Aides au fonctionnement	658	87 100 600	86 031 408	1 069 192
	Autres subventions	659	1 892 600	1 902 939	-10 339
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	6 498	-5 498	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	1 000	6 233	-5 233
	Autres charges exceptionnelles	678	0	265	-265
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		302 955 100	302 137 959	817 141
70	CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-1 251 200	-1 262 760	11 560	
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-376 100	-310 610	-65 490
	Prestations de services	706	-367 500	-309 458	-58 042
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-70 600	-104 227	33 627
	Produits des activités annexes	708	-437 000	-538 465	101 465
74	DOTATION DE FONCTIONNEMENT	-298 056 300	-297 550 900	-505 400	
	Dotation fonctionnement	740	-297 550 900	-297 550 900	0
	Dotation fonctionnement (prélèvement sur fonds propres)	740	-505 400	0	-505 400
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-3 443 600	-4 923 327	1 479 727	
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-256 000	-270 099	14 099
	Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	755	0	-127 074	127 074
	Produits divers de gestion courante	758	-3 187 600	-4 526 154	1 338 554
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-204 000	-273 562	69 562	
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-142 000	-93 400	-48 600
	Autres produits exceptionnels	778	-62 000	-180 162	118 162
	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT hors dotation et prélèvement sur ressources propres		-4 898 800	-6 459 649	1 560 849
	SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		298 056 300	295 678 310	2 377 990
	TOTAL BUDGETS		313 669 800	304 807 469	
	SOLDE				8 862 331

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2005

La Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux Assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des Comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, s'est réunie le 30 juin 2004.

Les crédits nécessaires au fonctionnement de la Haute Assemblée ont résulté de l'addition des crédits fixés par la Commission commune et des crédits supplémentaires dont l'ouverture a été demandée à l'occasion d'une seconde réunion de cette commission en date du 1^{er} décembre 2004, en raison de l'ajustement au taux prévisionnel d'inflation retenu par le gouvernement et au coût du lancement, en mars 2005, de la télévision numérique terrestre. Ils se sont élevés à :

- 290.640.100 € pour le Sénat proprement dit ;
- 11.352.400 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 1.477.900 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total de **303.470.400 €**.

Elle a également arrêté à 10.204.600 € la subvention allouée à la société de programme « PUBLIC-SÉNAT ».

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2005 des Assemblées parlementaires annexé au projet de loi de finances pour 2005. Ils sont inscrits au titre II du budget des charges communes et votés en même temps que ce dernier¹.

L'ensemble de ces crédits votés, soit au total **303.470.400 €** - hors chaîne parlementaire -, ont été ouverts au budget des charges communes par le décret n° 2004-1495 du 30 décembre 2004 portant répartition de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484) de la même date.

A cette dotation de l'État, le Sénat avait décidé d'adjoindre **10.199.400 €** de prélèvement sur ses ressources propres afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel dont la Haute Assemblée a pu disposer, hors chaîne parlementaire, s'élevait donc à **313.669.800 €**.

¹ Ces crédits sont désormais, avec la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, inscrits au sein d'une dotation particulière de la mission « Pouvoirs publics ».

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	290.640.100	-	290.640.100	10.199.400	300.839.500
JARDIN	11.352.400	-	11.352.400	-	11.352.400
MUSÉE	1.477.900	-	1.477.900	-	1.477.900
TOTAL	303.470.400		303.470.400	10.199.400	313.669.800
AJUSTEMENT PRÉLÈVEMENT	303.470.400		303.470.400	1.337.068,84	304.807.468,84

Les dépenses nettes de produits divers se sont élevées à **304.807.468,84 €**.

Le budget prévisionnel fait ainsi ressortir un excédent de 8.862.331,16 € permettant de rapporter le prélèvement sur ressources propres de 10.199.400 € à 1.337.068,84 €.

I - LE BUDGET INSTITUTIONNEL DU SÉNAT

Comme indiqué précédemment, le budget dont a pu disposer le Sénat proprement dit s'est élevé à 300.839.500 €.

La dépense réellement constatée s'est élevée à 293.094.182,81 €, avec une forte prédominance de celle relative au fonctionnement. Celle-ci en représente en effet 97,2 %, contre 2,7 % pour la section d'investissement.

L'excédent d'exécution qui atteint, avant ajustement du prélèvement sur ressources propres, 7.745.317,19 € s'explique en partie par le report d'importants programmes de travaux. Par ailleurs, la croissance modérée de la valeur du point de la fonction publique ainsi que la maîtrise des dépenses ont contribué à dégager un résultat positif.

SÉNAT		BUDGET INITIAL 2005	BUDGET EXÉCUTÉ 2005	SOLDE
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		915 000	801 708	113 292
	Logiciels 205	915 000	801 708	113 292
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 212 000	7 414 191	5 797 809
	Constructions 213	8 594 000	3 878 335	4 715 665
	Installations techniques, matériels et outillage 215	1 305 000	831 801	473 199
	Collections et oeuvres d'art 216	23 000	22 403	597
	Autres immobilisations corporelles 218	3 290 000	2 681 652	608 348
SECTION D'INVESTISSEMENT		14 127 000	8 215 899	5 911 101
60 ACHATS		7 411 300	6 075 504	1 335 796
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms 605	3 702 800	2 903 309	799 491
	Achats non stockés de matières et fournitures 606	3 648 500	3 123 590	524 910
	Achats de marchandises 607	60 000	48 605	11 395
61 SERVICES EXTÉRIEURS		15 696 300	13 451 559	2 244 741
	Sous-traitance générale 611	1 993 100	1 912 893	80 207
	Redevance de crédit-bail 612	700 000	645 726	54 274
	Locations 613	819 500	818 031	1 469
	Charges locatives et de co-propriété 614	180 000	178 720	1 280
	Entretien, réparations, restauration 615	9 283 000	8 381 153	901 847
	assurances 616	263 000	306 672	-43 672
	Etudes et recherche 617	883 600	153 473	730 127
	Divers 618	1 574 100	1 054 890	519 210
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		19 843 500	18 961 016	882 484
	Personnel extérieur 621	357 500	139 504	217 996
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	1 024 000	715 032	308 968
	Publicités, publications, relations publiques 623	4 584 300	4 058 069	526 231
	Transport de biens et transport du personnel 624	173 000	271 926	-98 926
	Déplacements, missions et réceptions 625	8 127 700	8 693 834	-566 134
	Frais postaux et de télécommunications 626	5 577 000	5 082 652	494 348
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		949 400	965 303	-15 903
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) 633	818 700	843 112	-24 412
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) 635	129 300	121 959	7 341
	Taxes diverses 637	1 400	232	1 168
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		157 871 300	163 258 160	-5 386 860
	Indemnités des Sénateurs 641	27 848 700	27 956 873	-108 173
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire 642	97 027 300	100 611 006	-3 583 706
	Traitement du personnel contractuel et temporaire 643	4 649 800	4 957 295	-307 495
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs 644	8 463 600	8 777 949	-314 349
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire 645	14 329 800	14 941 009	-611 209
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire 646	1 076 100	1 191 248	-115 148
	Autres charges sociales 647	1 198 900	1 379 734	-180 834
	Autres charges de personnel 648	69 000	75 756	-6 756
	Accessoires de pensions 649	3 208 100	3 367 290	-159 190
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		89 482 100	88 321 452	1 160 648
	Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale 655	489 600	387 105	102 495
	Aides au fonctionnement 658	87 100 600	86 031 408	1 069 192
	Autres subventions 659	1 891 900	1 902 939	-11 039
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000	1 398	-398
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion 671	1 000	1 133	-133
	Autres charges exceptionnelles 678	0	265	-265
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		291 254 900	291 034 392	220 508
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICES		-919 000	-985 804	66 804
	Cessions à titre onéreux de publications et documents 701	-366 500	-307 111	-59 389
	Prestations de services 706	-367 500	-309 458	-58 042
	Cession à titre onéreux de marchandises 707	-70 000	-104 227	34 227
	Produits des activités annexes 708	-115 000	-265 007	150 007
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-3 419 400	-4 898 209	1 478 809
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles 752	-256 000	-270 099	14 099
	Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat 755	0	-127 074	127 074
	Produits divers de gestion courante 758	-3 163 400	-4 501 035	1 337 635
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-204 000	-272 095	68 095
	Produits des cessions d'éléments d'actifs 775	-142 000	-93 400	-48 600
	Autres produits exceptionnels 778	-62 000	-178 695	116 695
PRODUITS		-4 542 400	-6 156 108	1 613 708
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		286 712 500	284 878 284	1 834 216
TOTAL BUDGET		300 839 500	293 094 183	
SOLDE				7 745 317

A – La section d’investissement

La section d’investissement connaît un excédent notable, du fait du décalage dans le temps de certains travaux lourds (en particulier, le report de 4 mois du début du chantier de l’immeuble situé au 46, rue de Vaugirard) ainsi que d’autres travaux (ravalement de la Cour de jonction, réfection de la toiture, travaux d’aménagement du 36, rue de Vaugirard notamment).

Ainsi, par rapport au crédit initial de 14.127.000 €, la dépense constatée ne s’est-elle élevée qu’à 8.215.899,10 € d’où un excédent de 5.911.100,90 €.

Elle se répartit globalement entre cinq types de poste. Les deux plus importants, à savoir les dépenses de bâtiment et les dépenses informatiques, pèsent respectivement 56,7 % de l’ensemble des dépenses, soit 4.656.519 €, pour le premier, et 16,8 %, soit 1.378.722 €, pour le second.

Les **dépenses de bâtiment** ont porté, pour l’essentiel, sur les travaux afférents à l’immeuble sis 46, rue de Vaugirard, les cuisines des restaurants, la salle de réunion du groupe socialiste, ainsi que la poursuite des travaux de mise en conformité des locaux, de rénovation du système de sécurité incendie et d’amélioration du réseau informatique et téléphonique.

Deuxième poste, par son importance, les **dépenses informatiques** se répartissent entre les immobilisations incorporelles –les logiciels– pour un montant de 801.708 €, en augmentation du fait notamment des dépenses liées à la refonte du système d’information documentaire « Basile » et de la régularisation du nombre des licences « Oracle » détenues par le Sénat, et les immobilisations corporelles –matériel bureautique et informatique– dont le montant (577.013 €) diminue compte tenu de la baisse des prix des équipements et de l’effort de renouvellement effectué lors des exercices 2003 et 2004.

Le troisième poste, en importance, avec 13,8 % de la dépense, soit 1.135.917 €, a concerné les achats de mobilier et assimilés.

Les quatrième et cinquième postes, en importance, de la section d’investissement ont trait respectivement à l’acquisition de véhicules, 549.338 € et 6,7 % du total, et à celle de matériels audiovisuels, 418.425 €, soit 5,1 %.

B – La section de fonctionnement

Le montant final de la section de fonctionnement s’est élevé à 284.878.284 € pour un crédit initial de 286.712.500 €.

La section de fonctionnement a donc dégagé un excédent de 1.834.216 €.

1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 291.254.900 €, les charges ont atteint 291.034.391,92 €, ce qui induit un solde positif de 220.508,08 €.

Les charges se caractérisent par la part prépondérante - soit 85,51 % - des dépenses de rémunération et assimilées¹, qu’il s’agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64 ou des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l’accomplissement du mandat parlementaire, imputés au compte 658.

¹ alors même que ne sont pas incluses dans ce montant les dépenses d’honoraires et d’intérimaires.

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif « aux indemnités, traitements et accessoires de pensions » concentre à lui seul, avec 163.258.160 €, 56,1 % de la dépense, en progression de 3,84 % par rapport à 2004.

Celle-ci se répartit entre trois catégories pour lesquelles sont ajoutés les rémunérations proprement dites, les cotisations patronales, les prestations directes et les accessoires de pensions.

Il s'agit des Sénateurs, à raison de 38.389.999 € (23,51 %), des personnels pour 118.025.562 € (72,29 %) et des contractuels pour 6.148.543 € (3,77%).

Le reliquat, soit 0,43 % de la dépense, comprend les dépenses pour les formations mises en œuvre *in situ* par la Haute Assemblée à destination de ses personnels et la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat.

En importance, **le compte 65 « autres charges de gestion courante » constitue le deuxième poste avec 88.321.452 €, soit 30,3 % des charges de fonctionnement.** Il supporte, principalement, les dépenses relatives à l'accomplissement du mandat qui en concentre 97,4 %, soit 86.031.407,69 €.

Ces dépenses sont, elles-mêmes, ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS) dont la dépense s'est établie à 52.010.310 €, mais aussi de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) dont le montant global s'élève à 25.591.267 €.

Le reliquat du compte concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659) réparties à 59,2 % entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme le restaurant, le bureau de tabac et le salon de coiffure, et à 40,8 %, entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie).

Il correspond, enfin, à raison de 387.106 €, à la participation du Sénat au financement des offices parlementaires. Cette dépense concerne, pour 63,1 %, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et, pour le reliquat, l'Office parlementaire d'Évaluation des Politiques de Santé (OPEPS) et l'Office Parlementaire d'Évaluation de la Législation (OPEL).

Viennent ensuite les comptes 61 « services extérieurs » et 62 « autres services extérieurs », d'importance comparable, avec, respectivement, une dépense de 13.451.559 € et 4,6 % du total et 18.961.016 €, soit 6,5 %.

Ils présentent, toutefois, des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « services extérieurs » se caractérise par la prépondérance, avec 62,3 % de la dépense et environ 8,4 millions d'euros, du compte 615 « entretien, réparations, restauration » sur lequel sont imputés les principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances ainsi que les contrats de maintenance pour l'ensemble des services, y compris en matière informatique, audiovisuelle et concernant les copieurs.

Sur le reliquat sont financés la sous-traitance générale –nettoyage des locaux hors Palais, enregistrements audiovisuels dans l’hémicycle, collecte des objets réformés, des vieux papiers et des déchets hospitaliers-, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), les charges de copropriété et les primes d’assurance. Par ailleurs, il inclut les dépenses d’études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les archives audiovisuelles ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » se répartit, lui, entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » pour 45,9 % du total, les « *frais postaux et de télécommunication* » pour 26,8 % et le compte « *publicités, publications et relations publiques* » pour 21,4 %. Le reliquat concerne le recours à des sociétés d’interim, les rémunérations d’intermédiaires et d’honoraires (jurys de concours, avocats ou bureaux d’études), les transports de biens et le rapatriement du personnel.

Les trois derniers types de comptes ne représentent que 2,4 % des charges. Le plus important, totalisant 2,1 %, est le compte achats. Celui-ci se répartit essentiellement entre deux postes « *les achats de matériel, équipements et travaux* », pour 2.903.309 €, et « *les achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d’entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3.123.590 €.

Enfin, les impôts, taxes et versements assimilés et les charges exceptionnelles représentent 0,3 % du total des charges.

2. Les produits

Les produits se sont établis à 6.156.108 €.

Un peu plus des deux tiers -67,7 %- soit 4.168.717 € sont constitués par les redevances de gestion des caisses de retraites et des caisses de sécurité sociale.

II – LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit et inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État¹.

Pour l'exercice 2005, ces crédits s'élevaient à 11.352.400 €.

Les crédits consommés se sont finalement établis à 10.437.847 €, permettant de constater un excédent budgétaire brut de 914.553 €.

Ils se répartissent entre 98,7 % pour la section de fonctionnement et 1,3 % pour la section d'investissement.

A – La section d'investissement

La dépense s'établit à 135.439 €, pour un budget initial de 886.500 €. Ce faible taux de consommation des crédits s'explique par le nouveau report de la construction des serres de LONGPONT-SUR-ORGE.

La dépense se décompose ainsi en plusieurs opérations de taille modeste, notamment la remise en état des grilles entre la porte Saint-Michel et l'École des Mines, pour 42.818 €, la mise en place d'un enclos à feuilles près du Pavillon Davioud, pour 40.651 €, et la remise en état et des achats de mobilier, pour 38.770 €.

B – La section de fonctionnement

Les dépenses nettes de la section de fonctionnement se sont établies à 10.302.409 € pour un budget initial de 10.465.900 €.

L'excédent constaté de 163.491 € résulte surtout de la maîtrise des charges, en particulier, de personnel, les dépenses y afférent n'augmentant en effet que de 1,51% par rapport à l'année 2004.

¹ Ces crédits font l'objet, avec la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) d'une action spécifique au sein de la dotation « Sénat » de la mission « Pouvoirs publics ».

JARDIN		BUDGET INITIAL 2005	BUDGET EXÉCUTÉ 2005	SOLDE
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		886 500	135 439	751 061
Constructions	213	760 000	87 200	672 800
Installations techniques, matériels et outillage	215	0	9 469	-9 469
Autres immobilisations corporelles	218	126 500	38 770	87 730
SECTION D'INVESTISSEMENT		886 500	135 439	751 061
60 ACHATS		601 700	598 334	3 366
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	55 000	71 519	-16 519
Achats non stockés de matières et fournitures	606	546 700	526 815	19 885
61 SERVICES EXTÉRIEURS		1 029 800	959 455	70 345
Sous-traitance générale	611	160 000	166 965	-6 965
Locations	613	11 100	12 793	-1 693
Entretien, réparations, restauration	615	840 000	762 629	77 371
Etudes et recherche	617	500	240	260
Divers	618	18 200	16 828	1 372
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		88 000	45 206	42 794
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	41 000	20 363	20 637
Publicités, publications, relations publiques	623	9 600	5 731	3 869
Déplacements, missions et réceptions	625	11 000	9 706	1 294
Frais postaux et de télécommunications	626	26 400	9 405	16 995
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		74 400	69 313	5 087
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	74 400	69 313	5 087
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		8 696 000	8 656 686	39 314
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	7 047 500	7 039 707	7 793
Traitement du personnel contractuel et temporaire	643	123 700	2 876	120 824
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	1 225 700	1 317 131	-91 431
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	46 000	994	45 006
Autres charges sociales	647	11 700	49 092	-37 392
Autres charges de personnel	648	9 200	9 200	0
Accessoires de pensions	649	232 200	237 687	-5 487
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		10 489 900	10 328 993	160 907
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-24 000	-25 118	1 118
Produits divers de gestion courante	758	-24 000	-25 118	1 118
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	-1 467	1 467
Autres produits exceptionnels	778	0	-1 467	1 467
PRODUITS		-24 000	-26 585	2 585
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		10 465 900	10 302 409	163 491
TOTAL BUDGET		11 352 400	10 437 847	
SOLDE				914 553

1. Les charges

Celles-ci se sont élevées à 10.328.993 €, pour un crédit de 10.489.900 €, dégagant un excédent de 160.907 €.

Cet excédent s'explique par la maîtrise des dépenses de rémunération du personnel –qui constituent 83,81 % des charges de fonctionnement- et qui est due à la fois à des facteurs externes –progression modérée de la valeur du point- et internes –report sur l'exercice 2006 du recrutement d'un agent contractuel-.

Les charges de la section de fonctionnement sont, en effet, structurées comme suit :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	5,8 %
61	Services extérieurs	9,3 %
62	Autres services extérieurs	0,4 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,7 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	83,8 %
TOTAL		100,0 %

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

- les « services extérieurs », d'un montant global de 959.455 €, correspondent aux dépenses d'entretien et de réparation (réfection d'allées, de pistes asphaltées et de plateaux en sol stabilisé, remise en état de chaises et de fauteuils) et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;
- les « achats », d'un montant global de 598.334 €, qui concernent essentiellement les fluides et les matières et fournitures horticoles, diminuent de 11,6 % par rapport à 2004. Ces dépenses correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières et fournitures horticoles.

2. Les produits

Ceux-ci, d'un niveau modeste, soit 26.585 €, correspondent pour l'essentiel aux redevances acquittées par les concessionnaires du Jardin, à raison de 25.118 € et, pour le reliquat (1.467 €), à la vente de matériel réformé et au remboursement d'un virement effectué en 2004 à un tiers erroné.

III - LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le Musée du Luxembourg est géré par le Sénat en vertu de l'article 76 de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et habitat ».

Depuis l'exercice 2001, il fait l'objet, comme le Jardin du Luxembourg (cf. supra) de crédits propres qui sont inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32, au sein du titre II du budget de l'État¹ et qui, pour l'exercice 2005, s'élevaient à 1.477.900 €.

Le Sénat a, à la suite d'un appel d'offres, renouvelé l'autorisation d'occupation temporaire du Musée du Luxembourg accordée à SVO-Art pour une période allant du 1^{er} août 2005 au 31 décembre 2008, par une convention en date du 1^{er} mars 2005. Aux termes de cette autorisation, la société concernée reverse une partie de ses recettes au Sénat.

Les dépenses nettes des produits ont atteint 1.275.439 €, soit 86,3 % des crédits accordés, permettant d'enregistrer un excédent budgétaire net de 202.461 €, résultant pour l'essentiel, de dépenses d'organisation des expositions inférieures aux prévisions.

MUSÉE		BUDGET INITIAL 2005	BUDGET EXÉCUTÉ 2005	SOLDE
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		600 000	777 821	-177 821
	Constructions	213	0	-85 267
	Installations techniques, matériels et outillage	215	600 000	-89 645
	Autres immobilisations corporelles	218	0	-2 909
SECTION D'INVESTISSEMENT		600 000	777 821	-177 821
60 ACHATS		45 100	35 299	9 801
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	25 600	7 823
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	19 500	1 978
61 SERVICES EXTÉRIEURS		90 000	75 747	14 253
	Locations	613	10 000	10 000
	Entretien, réparations, restauration	615	60 000	-15 747
	Etudes et recherche	617	20 000	20 000
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		1 072 500	658 428	414 072
	Personnel extérieur	621	2 000	2 000
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	238 000	85 144
	Publicités, publications, relations publiques	623	663 300	264 996
	Déplacements, missions et réceptions	625	171 200	63 932
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		700	0	700
	Autres subventions	659	700	700
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0	5 100	-5 100
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	0	-5 100
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		1 210 300	774 574	435 726
70 CESSIONS A TITRE ONEREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-332 200	-276 956	-55 244
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-9 600	-6 101
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-600	-600
	Produits des activités annexes	708	-322 000	-48 543
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-200	0	-200
	Produits divers de gestion courante	758	-200	-200
PRODUITS		-332 400	-276 956	-55 444
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		877 900	497 618	380 282
TOTAL BUDGET		1 477 900	1 275 439	
SOLDE				202 461

¹ On rappellera toutefois que, avec la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, le budget du Musée du Luxembourg constitue désormais une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

A - La section d'investissement

La dépense d'investissement s'établit à 777.821 €, pour des crédits initiaux de 600.000 €. Le déficit constaté de 177.821 € résulte d'un coût des travaux de climatisation supérieur aux prévisions initiales ainsi que de l'installation d'une porte d'entrée tournante à vantaux, qui n'avait pas été prévue initialement.

B - La section de fonctionnement

Le montant des dépenses nettes de fonctionnement s'établit à 497.618 €, pour des crédits initiaux de 877.900 €, présentant ainsi un excédent de 380.282 €.

1. Les charges

Elles se sont élevées à 774.574 €, dégagant un excédent de 435.726 €.

Leur structure est la suivante :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	4,6 %
61	Services extérieurs	9,8 %
62	Autres services extérieurs	85 %
65	Autres charges de gestion courante	0,6 %
TOTAL		100 %

Ces dépenses correspondent aux seules initiatives prises par le Sénat pour son propre compte, dans le Jardin ou à l'Orangerie Férou - ART SÉNAT notamment -, sur les grilles dudit Jardin -photographies- ou à l'occasion des expositions organisées par la société privée mentionnée plus haut.

2. Les produits

Évalués initialement à 332.400 €, les produits se sont établis à 276.956 €. Ils résultent, essentiellement, du reversement, par la société privée titulaire de l'autorisation temporaire d'occupation, de la part des recettes de la billetterie des diverses expositions qui se sont déroulées, en tout ou partie, au cours de l'exercice 2005 - VÉRONÈSE et MATISSE¹ -. Cette part est contractuellement due au Sénat.

¹ Les recettes attendues au titre de la présentation de la collection PHILLIPS ont été versées en 2006.

COMPTE DE RÉSULTAT DU SÉNAT (tous budgets confondus) EXERCICE 2005			
CHARGES	solides comptables	PRODUITS	solides comptables
1 - Charges courantes d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
ACHATS	60	VENTES	70
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	61	SUBVENTION D'EXPLOITATION	74
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	62	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63		
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS	64		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65		
Total charges courantes	302 136 862,21	Total produits courants	303 736 987,22
Résultat courant d'exploitation (excédent)	1 600 125,01		
2 - Charges financières		2 - Produits financiers	
CHARGES D'INTERETS	66	PRODUITS DES PRETS	76
Total charges financières	91 966,72	Total produits financiers	8 429 862,04
Résultat financier (excédent)	8 337 895,32		
3 - Charges exceptionnelles		3 - Produits exceptionnels	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 992 278,57
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 528 619,29
Total charges exceptionnelles	23 535 117,69	Total produits exceptionnels	23 520 897,86
		Résultat exceptionnel (déficit)	14 219,83
TOTAL DES CHARGES	325 763 946,62	TOTAL DES PRODUITS	335 687 747,12
Résultat général (excédent)	9 923 800,50		

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice. Aux opérations budgétaires déjà commentées en première partie et imputées dans leur quasi-totalité en exploitation, s'ajoutent les opérations non budgétaires, de nature essentiellement financière ou exceptionnelle, qui pèsent d'un poids relativement marginal.

En effet, les charges non budgétaires représentent 7,25 % du total des charges tandis que le pourcentage des produits non budgétaires constitue 9,44 % du total des produits.

Les charges non budgétaires se sont élevées à 23.625.987 €. Elles se répartissent en trois parts très inégales ventilées, par ordre d'importance, en charges exceptionnelles où sont imputées la cession d'un fonds financier immobilisé à hauteur de **20.000.000 €** ainsi que la dotation aux amortissements pour un montant de **3.528.619 €**, en charges financières constituées de la charge d'intérêts que reverse le Sénat à la Caisse des Retraites du Personnel pour les prêts consentis pour un montant de **91.967 €**, et en charges courantes d'exploitation au titre de divers frais bancaires, pour un montant de **5.401 €**.

Les produits non budgétaires se sont élevés à 31.674.481 €. Ils correspondent, à 27 %, à des produits financiers c'est-à-dire essentiellement à des produits de participation et à des produits nets sur cession de valeur mobilière de placement. Le reliquat correspond à des produits exceptionnels, en majeure partie constitués du produit de cession d'immobilisations financières et, de manière moins importante, de reprises sur amortissements et provisions.

Le résultat des opérations non budgétaires a été finalement bénéficiaire de 8.051.211 €. Ajouté à l'excédent des opérations budgétaires de 8.862.331 €, il permet d'annuler le prélèvement sur ressources propres de 10.199.400 € initialement prévu en début d'exercice. Au total, le résultat comptable de l'exercice –solde des produits et charges budgétaires et non budgétaires– est positif et atteint 9.923.801 €. Ce résultat permet, une fois déduit le déficit de la section d'investissement, qui, après annulation comptable du prélèvement prévisionnel sur ressources propres, s'élève à 3.209.659 €, d'augmenter les réserves du Sénat de 6.714.142 €.

Note méthodologique sur la comptabilisation des immobilisations

Le choix d'un plan comptable conforme aux principes du Plan Comptable Général et, sur certains points, à ceux de la M14 a conduit le Sénat à en adopter les principales règles d'amortissement. Ainsi, l'introduction de l'amortissement n'a pas de caractère rétroactif, la valeur retenue est celle d'acquisition et, surtout, l'amortissement ne porte que sur une partie de l'actif immobilisé : les biens renouvelables (véhicules, matériels et outillages, mobiliers). Les bâtiments ne sont donc pas amortis.

La règle adoptée est celle de l'amortissement linéaire, au prorata temporis. Les durées d'amortissement sont variables et déterminées selon la durée probable d'utilisation du bien.

A l'instar de l'Assemblée Nationale, le Sénat a choisi de ne pas faire peser les charges liées aux amortissements sur le compte de résultat. Mais à la différence de celle-ci, il a toutefois choisi d'en permettre la mesure. A cet effet, en fin d'exercice, les comptes d'amortissement, apparaissant, au bilan, en déduction des comptes 20 et 21, sont crédités par le débit du compte 680 de dotation aux amortissements. Cette charge est financée par les réserves consacrées aux amortissements (compte 13 du bilan). Ce débit est équilibré par le crédit du compte 780 de reprises des dotations aux amortissements du compte de résultat.

BILAN DU SENAT (tous budgets confondus) EXERCICE 2005					
ACTIF			PASSIF		
compte	brut au 31/12/2005	amortissements et provisions	net au 31/12/2005	compte	31/12/2005
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES	
Immobilitisations incorporelles	2 999 566,77	1 482 899,09	1 516 667,68	Fonds propres	147 421 352,78
Immobilitisations corporelles	32 141 985,81	6 546 395,26	25 595 590,55	Reports à nouveau	31 954 148,91
Immobilitisations financières	128 518 329,24	-	128 518 329,24	Résultat de l'exercice	6 714 141,92
				Dotation d'investissement	27 112 258,23
				Dépôts et cautionnements	4 429,22
Total de l'actif immobilisé	163 659 881,82	-	155 630 587,47	Total des fonds propres	213 206 331,06
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Fournisseurs	19 141,00		19 141,00	Fournisseurs	8 973 450,86
Créances et comptes rattachés	1 575 785,09		1 575 785,09	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	49 876,05
Sénateurs et personnel - avances et acomptes	34 325,53		34 325,53	Sénateurs et Personnel	-
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux				Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	4 863,00
Groupes politiques				Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	10 025 654,13
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	12 184,96		12 184,96	Créditeurs divers	8 943,99
Débiteurs divers	21 575,98		21 575,98		
Comptes d'attente et de régularisation d'actif	-		-		
Valeurs mobilières de placement	75 422 415,94		75 422 415,94		
Etablissements bancaires et assimilés	998 752,69		998 752,69		
Caisse	466 122,98		466 122,98		
Régies et avances professionnelles	85 732,83		85 732,83		
Total de l'actif circulant	76 638 531,62		76 638 531,62	Total des dettes	19 062 786,03
Total actif	240 298 413,44	-	232 269 119,09	Total passif	232 269 119,09

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

Le bilan n'intègre les immobilisations incorporelles et corporelles acquises qu'à compter de l'exercice 2002, sans reprise des immobilisations antérieures (cf. supra note méthodologique). Ainsi, ce n'est qu'au gré de la comptabilisation progressive des biens amortissables et donc, à l'issue de plusieurs exercices, que le bilan prendra véritablement tout son sens.

I - L'ACTIF

Il se répartit à raison de 67 % en actif immobilisé et de 33 % en actif circulant.

Au 31 décembre 2005, **les immobilisations incorporelles et corporelles** - comptes 20 et 21 - s'élevaient à 27,1 millions d'euros.

Dès lors que les immobilisations incorporelles et corporelles acquises antérieurement à 2002 ne sont pas reprises, l'actif immobilisé continue de se caractériser par la **prépondérance des actifs financiers qui en représentent un peu moins de 82,6 %**.

Les **immobilisations financières** d'un montant global de 128,52 millions d'euros se répartissent entre les placements obligataires et monétaires à raison de 57,11 millions d'euros, soit 44,44 %, et les encours de prêts pour 71,41 millions d'euros, soit 55,56 %

L'actif circulant, soit 76,64 millions d'euros, est essentiellement composé, à **98,4 %, de valeurs mobilières de placement**, dont le montant atteint 75,42 millions d'euros.

Les autres postes de l'actif circulant correspondent aux créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

II - LE PASSIF

Ce bilan fait également apparaître la **solidité du passif constitué à 91,8 % des dotations et réserves** dont le montant s'élève à **213,21 millions d'euros** et qui comprend essentiellement les fonds propres, le report à nouveau, la dotation aux investissements ainsi que le résultat de l'exercice.

Le reliquat, soit **19,06 millions d'euros** correspond aux dettes qui se ventilent, essentiellement, entre les dettes aux fournisseurs et la situation créditrice des organismes à gestion déléguée.

Les dettes fournisseurs - soit environ 9,01 millions d'euros - sont les **dépenses constatées au titre de l'exercice 2005 qui n'ont pu faire l'objet d'un règlement bancaire qu'au cours de la période comptable complémentaire**.

Enfin, le montant de 10,03 millions d'euros de la situation créditrice des organismes à gestion déléguée s'explique par divers facteurs. Pour l'essentiel (8,09 millions d'euros), cette somme est constituée des charges du 4^{ème} trimestre 2005 de l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), payées en 2006.

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Celles-ci comportent les comptes du régime de retraites et du régime autonome de sécurité sociale. Pour l'un, comme pour l'autre, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du Personnel.

A] LES COMPTES DU RÉGIME DE RETRAITES – ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

S'agissant de la gestion financière, le Sénat pratique un système mixte entre répartition et capitalisation, utilisant les revenus des capitaux affectés à ses caisses pour payer une partie des pensions, tandis que l'Assemblée Nationale a recours uniquement au système de répartition.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du Personnel.

S'agissant de la Caisse des retraites des anciens Sénateurs, les prestations versées ont atteint 25.153.276 € en 2005. Les pensions ont représenté 23.432.539 €, en augmentation de 11,1 % par rapport à 2004, le nombre des bénéficiaires ayant diminué de 1,7 %.

La répartition des effectifs et des prestations a quelque peu évolué par rapport à l'exercice précédent, avec une quasi-parité entre les pensionnés directs (53,3 %) et les pensionnés réversataires - veuves, veufs et orphelins - qui représentent 46,7 % du total. Le montant des prestations servies est réparti de manière un peu différente avec, notamment, 67,1 % au titre des pensions directes et 32,9 % au titre des pensions de réversion.

Les cotisations des Sénateurs et la participation de la Haute Assemblée ont représenté 10.729.226 € et ont permis d'acquitter 42,7 % du montant des pensions servies. Le solde a été couvert par les revenus dégagés par les placements, puisque le système de retraite en vigueur au Sénat est un régime mixte, de répartition et de capitalisation. Ces placements ont, de plus, engendré un excédent financier de 19.285.158 € pour l'exercice 2005.

S'agissant de la Caisse des retraites du Personnel du Sénat, le montant total des prestations servies s'est élevé, pour 2005, à 23.953.394 €.

Les effectifs ont augmenté de 6,1 % et leur répartition s'est légèrement modifiée par rapport à l'exercice précédent. Les effectifs se répartissent essentiellement en 65,2 % de pensionnés directs et 34,8 % de réversataires alors que les prestations servies sont, elles, composées de 71,4 % de pensions directes, de 19,4 % de pensions de réversion et de 9,2 % de prestations et secours divers.

Les cotisations salariales et patronales se sont élevées à 19.469.904 € et représentent 81,3 % des pensions versées. Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le solde est non seulement couvert par les revenus dégagés pour les placements mais encore, ceux-ci ont engendré un excédent financier de 29.910.588 €.

B] LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE – SÉNATEURS ET PERSONNEL

Le régime autonome de Sécurité sociale du Sénat fait apparaître en 2005 un solde excédentaire de 1.004.437,03 € pour la Caisse des Sénateurs et de 369.187,09 € pour la Caisse du Personnel.

Le solde cumulé de la Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs résultant des années antérieures s'élevait à 2.794.102,79 € à la clôture de l'exercice tandis que celui de la Caisse de Sécurité sociale du Personnel s'établissait à 3.053.606,66 €. Ces soldes permettent au régime autonome de disposer d'une réserve de trésorerie lui permettant de faire face au tiers environ des charges d'un exercice.

C'est pourquoi, les excédents enregistrés par les deux caisses au cours de l'exercice 2005 ont été reversés au Budget du Sénat, dont la part contributive a été diminuée d'autant.

Les recettes des deux Caisses évoluent principalement en fonction du dynamisme de l'évolution de l'assiette de la *contribution sociale généralisée (CSG)*, affectée au financement des prestations de base, et de la cotisation d'assurance maladie, destinée à financer les prestations complémentaires.

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG, qui atteint 3,83 millions d'euros, progresse de 13,4 % en raison notamment de la hausse de 3,8 % à 4,2 % du taux de cette contribution applicable aux pensions et retraites et du relèvement de 95 % à 97 % du taux applicable pour déterminer l'assiette de ladite contribution sur les revenus d'activité.

Concernant le Personnel, pour les mêmes raisons, le produit de la CSG s'élève à 6,05 millions d'euros, soit une hausse de 8,71 %.

En droits constatés, la dépense d'assurance maladie-maternité-décès du régime autonome en 2005, pour les prestations de base et complémentaire, s'est élevée à 13,79 millions d'euros : les dépenses de la Caisse des Sénateurs ont porté sur 5,55 millions d'euros dont 5,20 millions d'euros au titre des dépenses d'assurance maladie ; concernant la Caisse du Personnel, les dépenses ont atteint 8,24 millions d'euros, soit 7,83 millions d'euros au titre de l'assurance maladie et 0,41 million d'euros au titre des prestations d'assurance décès.

S'agissant de l'assurance maladie-maternité, la hausse de 7,42 % sur 2005, largement imputable à l'impact des dépenses d'hospitalisation qui représentent en moyenne 33 % des dépenses du régime autonome, doit être relativisée au regard de l'évolution des dépenses de médecine de ville en encaissements-décaissements, qui s'élève à 3,48 %, soit un taux comparable à l'*objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM)* constaté en 2005, qui s'est élevé à 3,8 %.

Les dépenses d'assurance décès enregistrent une baisse nette, corrélée à la diminution du nombre de décès qui sont passés de 65 en 2004 à 56 en 2005. Les dépenses diminuent de 587.005,02 € en 2004 à 345.691,30 € en 2005 pour la Caisse des Sénateurs tandis que celles de la Caisse du Personnel se réduisent faiblement, passant de 435.605,40 € en 2004 à 412.582,60 € en 2005.

COMpte DE RESULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS - 2005			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges techniques			
1- Prestations techniques		1- Produits techniques	
	COTISATIONS		
PRESTATIONS 656	25 153 275,94	Cotisations patronales 756	5 778 646,78
		Cotisations salariales normales 756	1 753 775,78
		Cotisations salariales supplémentaires 756	1 279 186,34
		Cotisations salariales-Bonifications 756	196 879,95
		Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat 756	1 720 737,10
Total charges techniques	25 153 275,94	Total produits techniques	10 729 225,95
		Resultat technique (déficit)	14 424 049,99
2 - Charges courantes			
2- Produits courants			
Travaux et services extérieurs 617-655	11 154,64	Jetons de présence et rétrocessions de commissions 753-758	1 524,49
Redevance annuelle de gestion 658	437 927,38		
Total charges courantes	449 082,02	Total produits courants	1 524,49
		Resultat courant d'exploitation (déficit)	447 557,53
3 - Charges financières			
3- Produits financiers			
Charges d'intérêts 661	17 577,91	Revenus des fonds investis 762-764	17 553 308,62
		Revenus des fonds prêtés 762	329 047,06
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement 767	597 436,95
Total charges financières	17 577,91	Total produits financiers	18 479 792,63
		Resultat financier (excédent)	18 462 214,72
4 - Charges exceptionnelles			
4- Produits exceptionnelles			
Autres charges exceptionnelles 671	13 371,67	Produits sur opérations en capital 771-775	15 707 922,03
Total charges exceptionnelles	13 371,67	Total produits exceptionnelles	15 707 922,03
		Resultat exceptionnel (excédent)	15 694 550,36
TOTAL DES CHARGES	25 633 307,54	TOTAL DES PRODUITS	44 918 465,10
Resultat général (excédent)	19 285 157,56		

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS au 31 décembre 2005							
ACTIF			PASSIF				
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2005</i>	<i>net au 31/12/2004</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2005</i>	<i>31/12/2004</i>
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	752,50	0,00	752,50	0,00	Dotation et réserves	493 907 317,08	477 108 461,13
Immobilisations financières	492 145 054,60	0,00	492 145 054,60	472 656 329,89	Résultat net de l'exercice	19 285 157,56	16 798 855,95
Total des immobilisations	492 145 807,10		492 145 807,10	472 656 329,89	Total des fonds propres	513 192 474,64	493 907 317,08
ACTIF CIRCULANT							
Fournisseurs débiteurs	2 925,97		2 925,97	0,00	Fournisseurs	0,00	3 381 238,99
Créances et comptes rattachés	222 160,15		222 160,15	206 122,24	Dettes et comptes rattachés	497 615,96	0,00
Débiteurs divers	3 257 294,46		3 257 294,46	5 371 492,15	Créditeurs divers	3 098,28	8 529,83
Valeurs mobilières de placement	19 352 418,65		19 352 418,65	20 977 331,65	Compte d'attente	9 776,27	2 028 245,81
Etablissements bancaires et assimilés	52 557,37		52 557,37	109 855,78	Etablissements bancaires et assimilés	1 635 298,55	0,00
Caisse	305 100,00		305 100,00	4 200,00	Virements internes	0,00	0,00
Virements internes	0,00		0,00	0,00			
Total de l'actif circulant	23 192 456,60		23 192 456,60	26 669 001,82	Total du passif circulant	2 145 789,06	5 418 014,63
TOTAL de l'ACTIF			515 338 263,70	499 325 331,71	TOTAL du PASSIF	515 338 263,70	499 325 331,71

COMPTE DE RESULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT - 2005			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges techniques			
PRESTATIONS	656	23 953 393,65	
COTISATIONS			
			12 455 681,94
			3 804 194,31
			358 890,27
			648 437,98
			128 882,71
			2 073 817,28
Total charges techniques		23 953 393,65	19 469 904,49
			4 483 489,16
2 - Charges courantes			
Travaux et services extérieurs	617-655	10 758,70	8 444,09
Redevance annuelle de gestion	658	478 430,40	
Total charges courantes		489 189,10	8 444,09
			Resultat courant d'exploitation (déficit)
			480 745,01
3 - Charges financières			
Charges d'intérêts	661	23 118,03	16 627 560,25
Total charges financières		23 118,03	1 801 273,17
			0,00
			544 842,01
Total charges financières		23 118,03	18 973 675,43
			Resultat financier (excédent)
			18 950 557,40
4 - Charges exceptionnelles			
Autres charges exceptionnelles	671	15 464,67	15 219 729,84
Total charges exceptionnelles		15 464,67	15 219 729,84
			Resultat exceptionnel (excédent)
			15 204 265,17
TOTAL DES CHARGES		24 481 165,45	53 671 753,85
Resultat général (excédent)		29 190 588,40	
4 - Produits exceptionnels			
Produits sur opérations en capital	771-775		15 219 729,84
Total produits exceptionnels			15 219 729,84
TOTAL DES PRODUITS			53 671 753,85

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT au 31 décembre 2005						
ACTIF				PASSIF		
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut au 31/12/2005</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2005</i>	<i>net au 31/12/2004</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2005</i>
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	752,50	0,00	752,50	0,00	10	551 844 646,57
Immobilisations financières	537 796 584,87	0,00	537 796 584,87	520 619 357,17	11	527 456 565,43
Total des immobilisations	537 797 337,37		537 797 337,37	520 619 357,17	12	29 190 588,40
ACTIF CIRCULANT						
Fournisseurs débiteurs	0,00		0,00	0,00	40	516,75
Créances et comptes rattachés	186 639,30		186 639,30	273 648,70	41	725 852,22
Débiteurs divers	2 974 789,05		2 974 789,05	3 103 539,14	42	4 859,16
Compte d'attente	0,00		0,00	2 014 620,00	46	12 399,43
Valeurs mobilières de placement	41 949 921,65		41 949 921,65	31 191 628,74	47	5 431,46
Etablissements bancaires et assimilés	70 064,64		70 064,64	163 016,23	51	1 674 419,48
Caisse	474 530,00		474 530,00	0,00		0,00
Virements internes	0,00		0,00	0,00	58	0,00
Total de l'actif circulant	45 655 944,64		45 655 944,64	36 746 452,81		2 418 047,04
TOTAL de l'ACTIF			583 453 282,01	557 365 809,98		583 453 282,01
PASSIF CIRCULANT						
Fournisseurs			0,00	0,00	40	3 933 409,75
Dettes et comptes rattachés			186 639,30	273 648,70	41	0,00
Créditeurs divers			2 974 789,05	3 103 539,14	42	4 777,40
Compte d'attente			0,00	2 014 620,00	46	5 431,46
Etablissements bancaires et assimilés			41 949 921,65	31 191 628,74	47	1 577 544,80
Virements internes			0,00	0,00	58	0,00
Total du passif circulant			45 655 944,64	36 746 452,81		2 418 047,04
TOTAL du PASSIF			583 453 282,01	557 365 809,98		583 453 282,01

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire) Exercice 2005			
CHARGES	Solde 2005	PRODUITS	Solde 2005
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 791 129,28	Contributions patronales d'équilibre et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	280 221,45
Capital décès	-	Contribution sociale généralisée	51 777,00
Autres prestations décès versées	-		3 828 821,56
Actions individualisées de prévention	-		
Total Prestations sociales	656	Total cotisations sociales et CSG	4 160 820,01
Charges de gestion courante	655	Reversement CNSA	7 864,48
Charges de gestion technique	657		
Total charges d'exploitation	4 168 269,87	Total produits courants	4 168 684,49
Résultat courant d'exploitation (excédent)	414,62	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661		
Total charges financières	414,62	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	414,62
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Total charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels	757
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Total produits exceptionnels	-
TOTAL DES CHARGES	4 168 684,49	Résultat exceptionnel (déficit)	-
		TOTAL DES PRODUITS	4 168 684,49

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire) Exercice 2005			
CHARGES	Solde 2005	PRODUITS	Solde 2005
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 408 103,82	Cotisations patronales	2 777 169,29
Capitaux décès complémentaires	-	Cotisations et contributions sociales salariales	154 626,43
Allocations funéraires	345 691,30	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	114 072,82
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	229 411,44		
Actions collectives de prévention	52,00		
Total Prestations sociales	656	Total cotisations sociales	756
Redevance pour concession de logiciels	651	Prestations indues à récupérer	758
Achats de matériel	605		
Services bancaires et assimilés	627		
Autres charges de gestion courante	655		
Total des charges de gestion courante	118 368,34		
Total charges d'exploitation	2 137 420,25	Total produits courants	3 045 868,54
Résultat courant d'exploitation (excédent)	908 448,29	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767
Total charges financières	661	Total produits financiers	102 267,32
Résultat financier (excédent)	95 988,74	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Total charges exceptionnelles	-	Produits exceptionnels	774
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat général (excédent)	2 143 698,83	Résultat exceptionnel (déficit)	-
	1 004 437,03	Résultat général (déficit)	3 148 135,86
TOTAL DES CHARGES	2 143 698,83	TOTAL DES PRODUITS	3 148 135,86
	1 004 437,03		-

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2005						
ACTIF			PASSIF			
	Compte	Net au 31/12/2005	Net au 31/12/2004		Compte	31/12/2004
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES		
Immobilisations financières	27			Reportis à nouveau	11	2 217 891,47
Total de l'actif immobilisé				Résultat	12	576 211,32
				Total des fonds propres		2 794 102,79
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES		
Créances et comptes rattachés	41	2 118,00	973 083,26	Fournisseurs	40	84 615,76
Débiteurs divers	46	927 871,55	132 061,51	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	
Valeurs mobilières de placement	50	223 273,31	2 406 163,05	Crédeurs divers	44-46-452	
Etablisements bancaires et assimilés	51	3 515 640,55	87 457,63	Charges à payer	456/468	789 109,72
Caisse	53	3 361,89	-			453 779,55
Total de l'actif circulant		4 672 265,30	3 423 850,19	Total des dettes		873 725,48
Total actif		4 672 265,30	3 423 850,19	Total passif		4 672 265,30
						3 423 850,19

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire) Exercice 2005			
CHARGES		Solde 2005	PRODUITS
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique			Produits de gestion technique
Maladie - Maternité - Accidents du travail		4 939 554,03	Contributions patronales d'équilibre
Capital décès		142 445,10	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France
Actions individualisées de prévention		-	et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG
			Contribution sociale généralisée
Total Prestations sociales	656	5 081 999,13	Total cotisations sociales et CSG
Charges de gestion courante	655	995 859,23	Reversement CNSA
Charges de gestion technique	657	5 126,19	
			756
Total charges d'exploitation		6 082 984,55	757
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Total produits courants
			6 074 803,07
			8 181,48
2 - Charges financières			2 Produits financiers
Charges d'intérêts	661	1 219,07	
			Total produits financiers
Total charges financières		1 219,07	1 219,07
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)
3 - Charges exceptionnelles			3 Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels
			774
Total charges exceptionnelles		9 400,55	Total produits exceptionnels
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)
			9 400,55
			-
TOTAL DES CHARGES		6 084 203,62	TOTAL DES PRODUITS
			6 084 203,62

Compte de résultat de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire) Exercice 2005			
CHARGES	Solde 2005	PRODUITS	Solde 2005
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail		Cotisations patronales	3 636 672,32
Capitaux, décès complémentaires		Cotisations et contributions sociales salariales	471 137,97
Allocations funéraires		Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	172 838,11
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)			
Actions collectives de prévention			
Total Prestations sociales	656	Total cotisations sociales	4 280 648,40
Redevance pour concession de logiciels	651		
Achats de matériel			
Déplacements et missions	605		
Services bancaires et assimilés	625		
Autres charges de gestion courante	627		
Total des charges de gestion courante	655		
Total charges d'exploitation	3 953 671,00	Total produits courants	4 280 648,40
Résultat courant d'exploitation (excédent)	326 977,40	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767
Total charges financières	661	Total produits financiers	48 858,70
Résultat financier (excédent)	42 209,69	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
		Produits exceptionnels	778
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	3 960 320,01	TOTAL DES PRODUITS	4 329 507,10
Résultat général (excédent)	369 187,09	Résultat général (déficit)	-

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2005

ACTIF

PASSIF

	Compte	Net au 31/12/2005	Net au 31/12/2004		Compte	31/12/2005	31/12/2004
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27			Reports à nouveau	11	3 053 606,66	2 876 595,91
Total de l'actif immobilisé		-	-	Résultat	12	369 187,09	177 010,75
				Total des fonds propres		3 422 793,75	3 053 606,66
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	3 059,00		Fournisseurs	40	182 701,51	216 736,26
Créances et comptes rattachés	41	1 664 390,37	1 530 443,90	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41		
Débiteurs divers	46	207 966,96	73 964,44	Crédeurs divers	46		
Valeurs mobilières de placement	50	2 524 858,02	2 430 150,07	Charges à payer	456/468	674 031,59	595 264,64
Etablissements bancaires et assimilés	51	-	168 950,85	Etablissements bancaires et assimilés	51		
Total de l'actif circulant		4 279 526,85	3 865 607,56	Total des dettes		856 733,10	812 000,90
Total actif		4 279 526,85	3 865 607,56	Total passif		4 279 526,85	3 865 607,56

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

La loi n° 79-563 du 6 juillet 1979 relative à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes dispose que le versement de celle-ci est effectué, suivant le choix de chacun d'entre eux, soit par l'Assemblée Nationale soit par le Sénat.

L'article 4 de cette loi précise ainsi les modalités d'ouverture et de gestion des crédits correspondants :

« les crédits nécessaires au versement de ces indemnités sont ouverts au budget de l'Etat. Ils sont fixés dans les conditions prévues par l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Leur gestion et leur contrôle sont assurés par les assemblées parlementaires à concurrence des sommes versées par chacune d'elles ».

En conséquence, la Commission commune instituée par l'article 7 de l'ordonnance précitée avait, le 30 juin 2004, arrêté les crédits nécessaires au versement de ces indemnités et accessoires à :

➤ Assemblée Nationale	6.219.420 €
➤ Sénat	1.655.000 €

Ces crédits, inscrits à compter de 2003 au chapitre 37-92 du budget des charges communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie¹ (cf. décret de répartition n° 2004-1495 du 30 décembre 2004).

Par accord entre les deux assemblées, au vu des options des représentants au Parlement européen, l'Assemblée Nationale a reversé la somme de 370.650 € au Sénat, portant ses crédits pour le versement des indemnités aux représentants français au Parlement européen à 2.025.650 €.

Au 31 décembre 2005, le Sénat versait des indemnités à 20 Députés européens, pour une dépense totale, au cours de l'exercice, de 1.996.855 €. Par rapport à l'exercice précédent, cette dépense a augmenté de 12,4 %.

Ces indemnités comprennent une indemnité de base, une indemnité de résidence, une indemnité de fonction et, le cas échéant, des indemnités à caractère familial de même montant que celles des parlementaires français ainsi que le prévoit l'article 1^{er} de la loi du 6 juillet 1979 précitée.

Pour l'exercice 2005, les dépenses relatives au titre de ces indemnités se sont élevées à 1.638.700 €.

A ce montant, se sont ajoutées les dépenses destinées à acquitter les charges sociales qui ont atteint, pour cet exercice, 358.154 €.

Celles-ci comprennent la contribution de l'employeur, versée, d'une part, au régime de sécurité sociale d'affiliation – en l'occurrence la Caisse autonome de Sécurité sociale des Sénateurs – dont le montant est identique à celui versé pour un sénateur et, d'autre part, pour l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime général et au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires des collectivités publiques, laquelle entraîne le paiement de cotisations, respectivement, auprès de l'URSSAF et de l'IRCANTEC.

¹ jusqu'en 2002, ils figuraient au chapitre 37-93 du budget du Ministère des Affaires étrangères. En 2006, ils ont à nouveau été inscrits sur le budget du Ministère des Affaires étrangères, au sein de la mission « Action extérieure de l'Etat ». A compter de 2007, ces crédits sont intégrés à la mission « Pouvoirs publics ».

La dépense globale exposée par le Sénat a atteint 1.996.855 € pour un crédit de 2.025.650 €¹. Le solde de ces opérations est donc excédentaire de 28.795,45 € pour l'exercice 2005.

Le tableau suivant retrace la consommation des crédits relatifs aux représentants au Parlement européen.

(en euros)

COMPTES	Budget 2005	Exécuté 2005	Solde 2005
Compte 641 :			
Indemnités	1.315.696	1.638.700,47	- 323.004,47
dont indemnités parlementaires (de base, de résidence et de fonction)	1.306.096	1.612.148,53	- 306.052,53
Indemnités à caractère familial	9.600	26.551,94	- 16.951,94
Compte 645 :			
Charges sociales totales	289.152	358.154,08	- 69.002,08
Sécurité sociale	117.264	143.133,02	- 25.869,02
Assurance vieillesse de base (CNAVt)	60.880	74.082,13	- 13.202,13
Régime de retraite complémentaire (IRCANTEC)	111.008	135.887,23	- 24.879,23
Capital décès	50.150	0,00	+50.150,00
TOTAL	1.654.998,00 (arrondi à 1.655.000,00)	1.996.854,55	- 341.854,55
Reversement de l'Assemblée nationale			370.650,00
		Solde	28.795,45

¹ Ce montant inclut le reversement de 370.650 € par l'Assemblée nationale, compte tenu de l'affiliation de 20 parlementaires européens au Sénat, contre 16 dans les prévisions initiales.

SIXIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT »

EXTRAITS DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 MAI 2006

RELATIFS À LA SITUATION COMPTABLE DE LA SOCIÉTÉ EN 2005

* * *

Nous avons demandé au Bureau du Sénat d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion du 30 mai 2006 les points relevant de décisions de l'assemblée générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. COMPTES ANNUELS

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2005. Ils portent sur le sixième exercice de la société de programmes Public Sénat. Rappelons que Public Sénat a été créée le 16 février 2000 et que ses premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

Pour cette année, le montant total des subventions s'élève à 10.204.600 Euros. Les ressources d'exploitation, soit 9.730.521 euros, sont essentiellement constituées par la subvention d'exploitation du Sénat de 9.393.000 euros. La subvention d'investissement de 811.600 euros a également été versée.

Le budget de Public Sénat initialement voté le 16 novembre 2004, modifié le 5 avril 2005, prévoyait une subvention d'exploitation de 9.793.000 euros et une dotation en investissement de 411.600 euros. Ce transfert de 400.000 euros de la section fonctionnement en investissement s'explique de la manière suivante :

- d'une part, 200.000 euros consacrés au réaménagement des fréquences dans le cadre du passage à la TNT avaient été initialement imputés au budget d'exploitation. Ils sont dorénavant considérés comme un investissement inscrit dans le budget des équipements.

Dans ce cadre, nous avons inscrit à l'actif du bilan une somme de 1.075.000 euros, représentative de l'estimation du coût total de réaménagement des fréquences, étalé sur cinq ans, lié à la montée en puissance de la TNT. Cette somme a pour contrepartie une dette qui figure au passif du bilan, dont le remboursement sera effectué auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), conformément aux dispositions du décret du 4 juillet 2003 pris pour l'application de l'article 30-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la répartition et au préfinancement du coût de réaménagement des fréquences.

Cet actif est amorti annuellement au rythme des subventions d'équipement reçues au titre du remboursement des réaménagements des fréquences. Chaque année, cette subvention affectée à cet effet est incluse dans la subvention totale prévue pour les équipements.

- D'autre part, dans un souci d'équilibre budgétaire, ainsi que le Bureau, la commission de vérification et d'apurement des comptes et les questeurs nous l'ont demandé, une réflexion a conduit en décembre dernier à qualifier une autre part de la subvention d'exploitation en subvention d'équipement pour l'année en cours. Ainsi, une capacité d'autofinancement de 200.000 euros a pu être dégagée dans les comptes de 2005 pour des équipements à venir.

En cela, est respectée la doctrine du Bureau et de l'administration du Sénat qui assure à la chaîne une autonomie financière en matière d'investissements, soit en moyenne un an et demi de subvention d'équipement d'avance, plutôt que de la voir recourir à l'endettement.

En ce qui concerne les charges d'exploitation, leur total s'est élevé à 10.715.246 euros, dégageant un résultat d'exploitation négatif de 984.725 euros, qui s'explique, comme chaque année, par des dotations aux amortissements générées, d'une part, par l'achat d'équipements dont la contrepartie se trouve comptabilisée en produits exceptionnels par voie d'une reprise de subventions d'investissement d'un même montant, et, d'autre part, par l'apport d'équipements techniques dévolus par le Sénat à la chaîne au 1^{er} juillet 2001, ainsi que l'a décidé le Bureau le 26 juin 2001.

Le résultat financier, essentiellement lié au produit de nos placements, s'est élevé à 78.670 euros, dégageant un résultat courant avant impôts négatif de 906.055 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 937.322 euros, formé pour l'essentiel par la reprise au prorata des subventions d'investissement.

Le bénéfice 2005 après paiement d'un impôt sur les bénéfices de 14.758 euros s'élève à 16.509 euros.

Nous proposons d'affecter le bénéfice 2005 au poste « Report à nouveau ».

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

III. 1 - Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote.

Conformément à l'article 6 des Statuts, le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote.

Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

III. 2 - Prise de participation (Code de commerce article L.233-6)

Pour la mise en œuvre de la TNT prévue par la loi, France 2, France 3, France 5, Arte France, LCP-Assemblée Nationale et Public Sénat ont créé le 22 septembre 2004 une société distincte chargée d'être l'opérateur du multiplex commun : GR1. La forme juridique retenue est celle de la société par actions simplifiée. Cette société a pour objet d'assurer pour le compte des éditeurs l'ensemble des opérations techniques nécessaires au multiplexage, à la transmission et diffusion auprès du public de leurs programmes par voie numérique terrestre.

Le capital est fixé à la somme de 37.200 euros. Public Sénat est titulaire de dix actions à 310 euros, soit 3.100 euros libérés totalement.

2005 aura été le premier exercice complet de GR1. L'exercice 2005 se traduit par un résultat de 0 euro. Les comptes sociaux de GR1 ont été validés sans réserves par le Commissaire aux Comptes.

III. 3 - Participation des salariés au capital

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés au capital n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

III. 4 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du Commerce.

III. 5 - Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée au Commissaire aux Comptes.

III. 6 - Situation des mandats sociaux

Le président directeur général a été reconduit pour un nouveau mandat de trois ans à compter du 8 février 2006 par le Bureau du Sénat, à l'unanimité, le 13 décembre 2005.

M. Jean-Pierre Elkabbach est par ailleurs administrateur de la société anonyme monégasque Lagardère Active Broadcast (ex Europe 1 Communication), président de la SAS Europe 1 Télécompagnie, gérant de la SNC Europe News et gérant de la SCS Régie 1 (ex Société de commercialisation d'espaces publicitaires).

Selon les informations transmises par le service du secrétariat général de la présidence, les sénateurs mandataires sociaux n'exercent pas d'autres mandats dans d'autres sociétés.

Concernant les personnalités qualifiées mandataires sociaux, M. Jean-Paul Fitoussi est président de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), président du conseil Scientifique de l'Institut d'Études Politiques de Paris et membre du conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), et M. Olivier Mongin est président de la Revue Esprit et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant expirent à l'issue de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 30 mai 2006. Ils en sollicitent le renouvellement que nous vous prions de voter pour une période de six exercices.

Le Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris,
Le 11 avril 2006

Jean-Pierre ELKABBACH

Président du Conseil d'administration

SOMMAIRE***Comptes annuels***

Bilan actif	41
Bilan passif	42
Compte de résultat	43
Compte de résultat - suite -	44
Annexe	45

BILAN ACTIF

	Euros			
	31/12/2005			31/12/2004
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	354 493	339 161	15 332	21 619
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 214 167	251 531	962 635	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				14 873
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 621 371	1 401 906	1 219 465	1 154 448
Autres immobilisations corporelles	713 028	635 356	77 672	223 817
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	3 100		3 100	3 100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	761		761	352
	4 906 920	2 627 955	2 278 965	1 418 210
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	10 930		10 930	4 885
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	274 994		274 994	121 393
Autres créances	11 487		11 487	173 274
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	3 992 527		3 992 527	3 014 479
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20 981		20 981	21 150
Charges constatées d'avance (3)	115 490		115 490	72 505
	4 426 409		4 426 409	3 407 687
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	9 333 329	2 627 955	6 705 374	4 825 896
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	Euros	
	31/12/2005	31/12/2004
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	12 000	12 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	551 022	534 458
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	16 509	16 564
Subventions d'investissement	2 009 023	2 137 040
Provisions réglementées		
	3 129 760	3 241 269
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 881 546	983 511
Dettes fiscales et sociales	619 068	601 116
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 075 000	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	3 575 613	1 584 627
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	6 705 374	4 825 896
(1) Dont à plus d'un an (a)	876 843	
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 698 770	1 584 627
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTES DE RESULTAT

Euros

	31/12/2005			31/12/2004
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			9 393 000	7 472 287
Reprises sur provisions et transfert de charges			19 873	6 244
Autres produits			317 648	383 535
			9 730 521	7 862 066
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements			64 684	52 117
Variation de stocks			(6 045)	250
Autres achats et charges externes (a)			6 145 840	4 299 059
Impôts, taxes et versements assimilés			308 935	253 176
Salaires et traitements			2 150 661	2 091 899
Charges sociales			918 468	923 895
Dotations aux amortissements et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			985 557	625 857
- Sur immobilisations : dotations aux provisions				17 080
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			147 146	118 936
			10 715 246	8 382 269
RESULTAT D'EXPLOITATION			(984 725)	(520 203)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change			151	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			79 703	65 656
			79 854	65 656
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			850	1 476
Différences négatives de change			334	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 184	1 476
RESULTAT FINANCIER			78 670	64 180
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(906 055)	(456 023)
<i>Durée exprimée en mois 12</i>				<i>Page 3</i>

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	Euros	
	31/12/2005	31/12/2004
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 720	630
Sur opérations en capital	944 617	524 674
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	947 337	525 304
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	9 563	10 113
Sur opérations en capital	452	34 996
Dotations aux amortissements et aux provisions		
	10 015	45 109
RESULTAT EXCEPTIONNEL	937 322	480 195
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	14 758	7 608
Total des produits	10 757 712	8 453 026
Total des charges	10 741 203	8 436 462
BENEFICE OU PERTE	16 509	16 564
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le	31 Décembre 2005,
dont le total est de	6 705 373,71 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,	
et dégageant un résultat de	16 508,77 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier 2005 au 31 Décembre 2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Règles et méthodes comptables	X		
Faits caractéristiques		X	
Immobilisations - Amortissements - Plus et moins values (simplifié)		X	
Immobilisations	X		
Amortissements	X		
provisions (simplifié)		X	
Provisions inscrites au bilan	X		
Etat des créances et dettes (simplifié)		X	
Etat des échéances , créances et dettes	X		
Variation détaillée des stocks et en-cours		X	
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		X	
Variation de la provision spéciale de réévaluation		X	
Variation de la réserve de réévaluation		X	
Frais d'établissement		X	
Frais de recherche appliquée et de développement		X	
Amortissements des frais de recherche et de développement		X	
Fonds commercial		X	
Intérêts immobilisés		X	
Intérêts sur éléments de l'actif circulant		X	
Différences d'évaluation sur éléments fongibles		X	
Avances aux dirigeants		X	
Produits à recevoir	X		
Détail des produits à recevoir		X	
Détail des écritures des produits à recevoir		X	
Charges à payer	X		
Détail des charges à payer		X	
Détail des écritures des charges à payer		X	
Produits et charges constatés d'avance		X	
Détail des produits constatés d'avance		X	
Détail des charges constatées d'avance		X	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		X	
Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices		X	
Détail des charges exceptionnelles		X	

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Documents	Applicable	Non applicable	Non significatif
Détail des produits exceptionnels		X	
Composition du capital social	X		
Parts bénéficiaires		X	
Obligations convertibles		X	
Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère		X	
Crédit-bail		X	
Engagements financiers	X		
Dettes garanties par des sûretés réelles		X	
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X	
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt		X	
Rémunération globale et par catégorie des dirigeants		X	
Effectif moyen		X	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société		X	
Liste des filiales et des participations		X	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		X	
Produits et charges exceptionnels		X	
Transferts de charges		X	
Liste par nature des frais accessoires d'achats		X	
Tableau des résultats des cinq derniers exercices		X	
Produits et charges sur exercices antérieurs		X	
Participation des salariés		X	
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières		X	
Tableaux du portefeuille de TIAP		X	

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce - articles L 123-12 à L 123-28 & Plan Comptable Général)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles:

Nous avons inscrit à l'actif du bilan une somme de 1 075 000 euros, représentative de l'estimation du coût total de réaménagement des fréquences, étalé sur cinq ans, lié à la montée en puissance de la TNT. Cette somme a pour contrepartie une dette qui figure au passif du bilan, dont le remboursement sera effectué auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), conformément aux dispositions du décret du 4 juillet 2003 pris pour l'application de l'article 30-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la répartition et au préfinancement du coût de réaménagement des fréquences.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subvention d'équipement

En application de l'article 362-1 du PCG la reprise de la subvention d'investissement qui finance l'achat des immobilisations amortissables, a été effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de la subvention.

Indemnité de départ en retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite et aux retraites complémentaires n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes. Le montant des engagements est déterminé selon une évaluation actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Compte tenu des spécificités de l'entreprise (entreprise récente et effectif jeune), l'estimation du passif social est faible et s'élève à 8 371 euros.

Droit individuel à la formation

Les engagements relatifs au droit individuel à la formation n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes. Le montant des droits est déterminé pour les personnes en CDI.

L'estimation du passif s'élève à 8 720 euros.

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total I			
Total II	333 387		1 328 577
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 375 722		294 112
Installations générales, agencements et aménagements divers	237 905		270 596
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	286 776		41 294
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	2 900 403		606 001
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 100		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	352		409
Total IV	3 452		409
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	3 237 243		1 934 988

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				
Total I				
Total II		93 305	1 568 659	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 463		2 621 371	
Installations générales, agencements et aménagements divers	64 511		443 990	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 032		269 038	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		172 005	3 334 399	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 100	
Autres titres immobilisés			761	
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV			3 861	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		265 311	4 906 920	

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche dévelop.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	296 895	298 882	5 084	590 693
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 221 274	188 343	7 711	1 401 906
Installations générales, agencements et aménagements divers	92 242	396 897	101 943	387 196
Matériel de transport	21 237	49 424	2 868	67 793
Matériel de bureau et informatique, mobilier	187 385	52 014	59 032	180 368
Emballages récupérables et divers				
Total III	1 522 139	686 677	171 553	2 037 262
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 819 033	985 559	176 637	2 627 955

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	298 882				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels	188 343				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	396 897				
Matériel de transport	49 424				
Matériel bureau et informatique, mobilié	52 014				
Emballages récupérables et divers					
Total III	686 677				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	985 559				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Euros			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations	17 080		17 080	
Total III	17 080		17 080	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	17 080		17 080	
			17 080	
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>				
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	761	761	
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	274 994	274 994	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 573	5 573	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés	5 914	5 914	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	115 490	115 490	
	Total	402 732	402 732	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 881 546	1 881 546		
	Personnel et comptes rattachés	189 319	189 319		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	342 861	342 861		
	Impôts sur les bénéfices	7 257	7 257		
	Taxe sur la valeur ajoutée	30 887	30 887		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	48 743	48 743		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 075 000	198 157	876 843	
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	3 575 613	2 698 770	876 843	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2005

PRODUITS A RECEVOIR**Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	23 923	
Autres créances		36 077
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	23 923	36 077

SA PUBLIC SENAT

Exercice clos le : 31 Décembre 2005

CHARGES A PAYER

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	452 236	257 632
Dettes fiscales et sociales	291 154	321 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 075 000	
Autres dettes :		
Total	1 818 390	579 244

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits constatés d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		

Charges constatées d'avance	31/12/2005	31/12/2004
Charges d'exploitation	115 490	72 505
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	115 490	72 505

*SA PUBLIC SENAT**Exercice clos le : 31 Décembre 2005***COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL****Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	1,62013	74 068			74 068

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES**Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	(906 055)	(302 153)	(603 902)
+ Résultat exceptionnel	937 322	316 911	620 411
- Participations des salariés			
Résultat comptable	31 267	14 758	16 509

ENGAGEMENTS FINANCIERS**Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	8 371
Autres engagements donnés :	
Droit individuel à la formation	8 720
Total (1)	17 091
(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Total (2)	
(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
Total	

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mercredi 13 décembre 2006, la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes a procédé à l'audition de MM. les Questeurs.

Au cours de sa réunion du mardi 19 décembre 2006, après avoir entendu le rapport de M. Marc MASSION, Secrétaire-Rapporteur, elle a, sur proposition de M. Paul GIROD, Président, reconnu réguliers et sincères les comptes présentés par MM. les Questeurs et autorisé ceux-ci à arrêter les comptes de l'exercice, affecter les résultats et donner quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.

En conséquence, elle a adopté deux résolutions portant l'une règlement définitif des comptes du Sénat et des comptabilités annexes et l'autre règlement définitif des comptes des représentants au Parlement européen pour le même exercice.

Elle a également adopté une résolution reconnaissant comme réguliers et sincères les comptes de la société de programme « Public Sénat », contrôlés et rendus publics dans les conditions légales et réglementaires qui s'imposent à cette société et elle a aussi autorisé l'arrêté définitif de la subvention versée à celle-ci pour l'exercice 2005.

*

* *

A l'issue de ses travaux, la Commission a transmis son rapport aux Questeurs du Sénat, le 19 décembre 2006.

Le Collège des Questeurs en a pris acte, lors de sa réunion du même jour. Après avoir procédé aux opérations financières liées à la clôture de l'exercice, il a également adopté les arrêtés définitifs des comptes et a donné quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.

ANNEXE:

**L'ACTIVITÉ DU SÉNAT PENDANT L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2004-2005 :
ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC L'ANNÉE PARLEMENTAIRE 2003-2004**

Indicateur	2004-2005	2003-2004
Nombre de jours où le Sénat a siégé en séance publique	103	127 (4 ^{ème} depuis 1959)
Nombre d'heures de séance publique	784 heures 55	987 heures 25 (record depuis 1959)
Dont session extraordinaire	----	128 heures 40
Dont travail nocturne	29 %	28,5 %
Dont ordre du jour réservé du Sénat	45 heures 25	41 heures
Travaux législatifs	537 heures 25	746 heures 41
Travaux de contrôle	90 heures 55	88 heures 40
Projet de loi de finances	135 heures 55	138 heures 55
Nombre d'amendements examinés	7.403	10.398 (dont 1.311 sur le projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales)
Dont adoptés	2.590	3.686
Part des amendements du Sénat retenus dans le texte définitif	94 %	92 %
Part des projets de loi soumis en premier lieu au Sénat	43,8 %	42,3 %
Nombre de lois adoptées définitivement	33 (+ 62 conventions)	40 (+ 44 conventions)
Nombre de questions écrites posées	4.561	4.776
Nombre de réponses publiées	3.484	4.092
Délai moyen de réponse	149 jours	159 jours
Liste de rappel des questions écrites	1.894 (au 2 juin 2005)	2.653 (au 1 ^{er} octobre 2004)
Nombre de questions d'actualité	170	170
Nombre de questions orales discutées	224	222
Nombre d'organismes extraparlimentaires dans lesquels le Sénat est représenté	154	147

Source : rapports du service de la séance du Sénat, « La séance plénière et l'activité du Sénat » pour les années parlementaires 2003-2004 et 2004-2005.